

# ANALYSE DES EFFETS SOCIOÉCONOMIQUES DE LA PANDÉMIE DU COVID-19 ET DES MESURES MISES EN ŒUVRE PAR LE GOUVERNEMENT POUR Y FAIRE FACE : CAS DE LA RÉPUBLIQUE DU BÉNIN.

**NOUNAGNON Ulrich Berenger Mahugnon**

\*\*\*Maître ès arts en économie\*\*\*

Depuis plusieurs mois, le monde entier est confronté à une crise sanitaire sans précédent avec l'apparition du Covid-19 et son évolution inquiétante. A ce jour, selon *l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)*, 198 pays sont touchés et plus de la moitié de la population mondiale est confinée (Yacine Bio Tchané, 2020). Le virus a infecté plus de 1 210 956 personnes dans le monde et fait plus de 67 594 décès (Yacine Bio Tchané, 2020). Il a ainsi causé un ralentissement global des économies. Selon la Secrétaire exécutive de la Commission Économique pour l'Afrique (CEA), Vera Songwé, « *La crise actuelle du coronavirus peut sérieusement compromettre la croissance déjà stagnante de l'Afrique avec les pays exportateurs de pétrole perdant jusqu'à 65 milliards de dollars de revenus alors que les prix du pétrole brut continuent de chuter.* ». Aussi, affirme-t-elle que « *Ayant déjà fortement touché le principal partenaire commercial de l'Afrique, la Chine, le COVID-19 affecte inévitablement le commerce africain. Bien que quelques cas de COVID-19 aient été signalés dans une quinzaine de pays, la crise portera un coup dur aux économies africaines.* ». Par ailleurs, « *L'Afrique peut perdre la moitié de son PIB avec sa croissance passant de 3,2% à environ 2% pour un certain nombre de raisons, notamment la perturbation des chaînes d'approvisionnement mondiales* », affirme Mme Songwe, ajoutant que l'interconnexion du continent aux économies affectées de l'Union européenne, la Chine et les États-Unis pourrait bien entraîner des répercussions.

Le Bénin, pays de l'Afrique de l'Ouest avec une population estimée à 10 008 749 habitants (RGPH4, 2013), n'est pas resté en marge de cette lutte. Dès le début de la pandémie au Bénin, le Gouvernement a mis en place un comité médical d'experts qui, sur la base d'éléments scientifiques, de constats probants et au regard de l'évolution de la situation, prends des mesures qui s'imposent à toute la population. Ces mesures sont matérialisées par des actes administratifs et diffusées à toute la population par divers canaux. Ainsi, du 17 mars au 20 avril 2020, la synthèse des mesures prises et dont la mise en œuvre se poursuit jusqu'au 27 avril 2020 pour certaines et 10 mai 2020 pour d'autres, se présente ainsi qu'il suit :

- Limitation à l'extrême nécessité des entrées et sorties aux frontières terrestres. Seules les traversées indispensables seront autorisées en liaison avec les autorités des pays voisins. Des mesures de renforcement du contrôle seront appliquées pour la mise en quarantaine systématique de toute personne suspecte ou qui tenterait de contourner le dispositif.
- Restriction de la délivrance des visas d'entrée au Bénin.
- Mise en quarantaine systématique et obligatoire de toute personne venant au Bénin par voie aérienne. En conséquence, le Gouvernement a décidé de la réquisition d'un millier de chambres d'hôtel à cette fin. Les frais de quarantaine des nationaux seront assurés par l'État tandis que les non nationaux supporteront par eux-mêmes lesdits

- frais. Les sites hôteliers concernés ont déjà été identifiés et leur surveillance sera assurée par les Forces de Défense et de Sécurité afin de s'assurer du respect strict de la mesure de quarantaine.
- Suspension de toutes les missions à l'extérieur du pays pour les membres du Gouvernement et les cadres de l'Administration publique sauf en cas d'urgence absolue. Les structures et les personnes du secteur privé sont invitées à observer la même prudence.
  - Suspension de toutes les manifestations et tous autres événements non essentiels, à caractère sportif, culturel, religieux, politique et festif.
  - Suspension des préparatifs du pèlerinage à la Mecque en cohérence avec les dispositions prises par les autorités saoudiennes.
  - Obligation pour les transporteurs en commun de doter leurs employés ainsi que les passagers en masques ou bavettes appropriés, et de respecter la distance de sécurité sanitaire entre occupants.
  - Il est établi un cordon sanitaire autour des communes les plus exposées à la pandémie que sont Cotonou, Abomey-Calavi, Allada, Ouidah, Sèmè-Podji, Porto-Novo, Akpro-Misséréte, Adjarra et Avrankou, en vue de les isoler du reste du pays. Par ailleurs, la mobilité des personnes à l'intérieur de ces communes est réduite à l'essentiel strict. En conséquence, le transport en commun de personnes y est suspendu à partir de cette même date (interdiction de circulation des bus et mini bus de transport en commun des personnes, interdiction aux taxis-motos de transporter plus d'une personne à la fois, limitation du nombre de passagers à bord des taxis et embarcations à trois au maximum). Le transport de marchandises n'est pas concerné.
  - Recommandation aux personnes éplorées de limiter au strict minimum (pas plus de dix personnes) les obsèques de leurs défunts et de différer les manifestations subséquentes.
  - Recommandation aux responsables religieux de faire respecter, lors des cultes, la distance de sécurité sanitaire d'au moins un mètre entre fidèles, d'éviter les poignées de mains, les accolades et tous autres gestes contaminants.
  - Suspension jusqu'à nouvel ordre, des célébrations eucharistiques.
  - Fermeture des lieux de culte, mosquées, églises, temples et autres sur toute l'étendue du territoire national.
  - Obligation pour les banques, supermarchés, bars, restaurants, entreprises et tous autres établissements recevant du public, de prévoir des mesures de protection et d'hygiène, et de faire observer par les clients et usagers, la distance de sécurité sanitaire entre eux.
  - Fermeture des bars, discothèques et autres lieux de réjouissance.
  - Obligation de porter un masque à l'intérieur du cordon sanitaire en tous lieux.
  - La période des congés de Pâques, pour toutes les écoles et universités publiques et privées du Bénin, confessionnels et étrangers, est fixée du lundi 30 mars au lundi 13 avril 2020 inclus puis prorogée jusqu'au 10 mai 2020.
  - Recommandation aux populations de réduire leurs déplacements sur toute l'étendue du territoire national au minimum nécessaire.
  - Recommandation aux populations de ne pas se regrouper sur les lieux de distraction comme les plages, les places de fêtes et autres.

- Recommandation aux personnes âgées de plus de 60 ans et celles porteuses d'affections chroniques, de procéder à leur auto-isolement, sauf cas de force majeure.
- Recommandation à toute la population de mettre en œuvre les mesures d'hygiène (lavage des mains à l'eau savonneuse ou au gel hydroalcoolique) et de sécurité.
- Mise à disposition par l'État, au profit des pharmacies, supermarchés et autres structures, de stocks de masques de protection dont les prix seront encadrés pour rester accessibles à l'ensemble des concitoyens.
- Acquisition d'équipements et consommables nécessaires (appareils de réanimation, etc) à la prise en charge optimale des patients.
- Recensement du personnel médical d'appoint (médecins et paramédicaux retraités, réanimateurs et autres volontaires) en vue de faire face à toute éventualité.
- Mobilisation de ressources financières pour faire face à la crise.

Ces mesures ont permis à la date du 20 avril 2020, au Bénin d'enregistrer au total 54 cas confirmés dont 40 personnes positives au test de dépistage et ne présentant aucun signe de la maladie mais isolées et traitées ; 13 personnes malades sans gravité, hospitalisées et traitées ; un décès et 27 personnes guéries. Face à ces statistiques (1,85% de taux de mortalité contre 50% de taux de guérison), on peut affirmer sans doute que les résultats obtenus dans cette lutte sont encourageants notamment sur le plan sanitaire. Cependant, alors que les effets économiques de la crise se font déjà sentir au niveau des ménages, des entreprises et du pays en général, aucune mesure n'est encore annoncée par le Gouvernement sur ce plan. Nous nous intéressons dans ce papier aux difficultés rencontrées dans l'application des mesures prises par le Gouvernement et l'analyse économique des effets. Selon un sondage mené par le cabinet T-Ventures auprès de 155 entreprises enregistrées, actives dans 10 secteurs clés et opérant dans les communes de Cotonou (79%) et d'Abomey-Calavi (21%), 61% des entreprises affirment avoir été affectées par la crise et 32% le sont partiellement ; soit plus de neuf (9) entreprises sur 10 sont affectées d'une façon ou d'une autre par la crise du Covid-19. Face à cette situation, quelles solutions (sanitaire et socio-économique) faut-il envisager à court, moyen et long terme?

De façon générale, les mesures prises par le Gouvernement ont été mises en œuvre par l'ensemble de la population notamment les mesures d'hygiène, les gestes barrières, le port de masque, la distance minimale de sécurité sanitaire et la réduction des attroupements de personnes, comme le confirme l'enquête menée par le cabinet T-Ventures. Selon les résultats, 85% des entreprises mettent en vigueur les gestes de barrière et les dispositions d'hygiène contre 14% qui n'ont pris que des mesures partielles. Quant aux dispositions alternatives de travail, le télétravail partiel et total domine avec 45% des entreprises qui l'ont adopté. En revanche, parmi les 55% qui n'ont pas pris de mesures de travail à distance, 48% estiment ne pas disposer d'infrastructures adaptées pour le faire, 31% ne le trouve pas nécessaire et 14% mènent des activités nécessitant la présence physique du personnel. Toutefois, notons que des difficultés ou limites existent dans l'application des mesures prises. Pour preuves, 48% des entreprises affirment ne pas disposer des infrastructures adéquates pour mettre en œuvre les dispositions alternatives de travail comme le télétravail. De même, l'inadéquation des infrastructures constitue une barrière à la mise en œuvre des mesures de distanciation physique recommandée quel que soit le lieu, au niveau de

l'administration publique ou privée, des écoles ou universités, des banques, supermarchés, marchés, bars, restaurants, lieux de culte, églises, mosquées, temples, plages, places de fêtes, lieux d'inhumation ou cimetière et tous autres lieux recevant du public. La fermeture de certains de ces lieux est donc une mesure salubre. Quant aux mesures d'interdiction des déplacements en dehors du cordon sanitaire, elles restent limitées par la porosité des frontières (nombre élevé et incontrôlé). L'accès des populations aux gels hydro alcooliques, aux masques et aux produits pharmaceutiques liés au Covid-19 (chloroquine, azithromycine, etc) reste fortement limité par la flambée des prix desdits produits. À titre d'exemple, le prix du masque est passé de 100 FCFA à 500 FCFA soit une augmentation de 400%. L'indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) du mois de mars 2020 est ressorti à 103,7% (DGAE, 2020), soit une augmentation de 3,7%. Il y a un an plus tôt, l'IHPC a affiché une hausse de 2,1% (DGAE, 2020). Par ailleurs, nous pensons que la mise en quarantaine et le dépistage systématique de toutes les personnes venant au Bénin par les autres voies autres que aériennes (maritime, terrestre, etc) et la formation, la sensibilisation et l'équipement du personnel sanitaire, du personnel des hôtels identifiés pour servir de lieu de quarantaine, des Forces de Défense et de Sécurité, et du personnel pénitentiaire très exposés aux risques de contamination et de propagation, permettraient de renforcer les résultats encourageants déjà obtenus. Aussi, aucune mesure n'a été prise en ce qui concerne la gestion des déchets de masques, de gants et autres équipements de protection contre le Covid-19, qui une fois utilisés, constituent des vecteurs de propagation de la maladie s'ils ne sont pas gérés de manière appropriée.

Les États-Unis, la Zone Euro, la Chine, l'Afrique Subsaharienne francophone et le Nigéria sont tous affectés par la crise avec ses effets pervers sur l'économie, ce qui rend défavorable l'environnement économique international et régional. Comme le montre le tableau 1 ci-après, les taux de croissance économique de ces pays se sont affichés en baisse et les taux d'inflation à la hausse. On note également la baisse des cours des matières premières et du change (tableau 2). Les prix du coton et du pétrole ont affiché une baisse respective de 11,3% et de 38,9% tandis que le riz thaïlandais a connu une hausse de 9,0% par rapport à février 2020 (DGAE, 2020). Il y a un an, les prix du coton et du pétrole ont baissé respectivement de 18,2% et de 48,9% tandis que le prix du riz a enregistré une hausse de 20,9% (DGAE, 2020). En variation mensuelle, le Dollar et le Naira se sont dépréciés de 1,4% par rapport au Franc CFA. En glissement annuel, le Naira s'est apprécié de 2,3% tandis que le Dollar a enregistré une baisse de 2,2% (DGAE, 2020).

**Tableau 1** : Quelques indicateurs économiques au plan mondial

Zones	Croissance (%)		Inflation (%)	
	2019	2020	Fév-20	Mars-20
Monde	2,9	-3,0	-	-
États-Unis	2,3	-5,9	2,3	1,5
Zone Euro	1,2	-7,5	1,2	0,7
Chine	6,1	1,2	5,2	4,3
Nigéria	1,9	-3,4	12,13	12,2

**Source** : FMI, avril 2020

**Tableau 2** : Cours des matières premières et des devises

	Dollar	Naira	Coton (\$US)	Pétrole (\$US)	Riz (\$US)
Mars-19	580,38	1,929	1,834	66,37	421
Fevr-20	601,56	2,001	1,692	55,49	467
Mars-20	593,11	1,973	1,501	33,91	509
Variation mensuelle (%)	-1,4	-1,4	-11,3	-38,9	9,0
Glissement annuel (%)	-2,2	2,3	-18,2	-48,9	20,9

**Source** : OPEP, FAO, Banque de France, Banque centrale du Nigéria, avril 2020

En termes de conséquences, sur le plan macroéconomique, au niveau national, on pourrait craindre une diminution du Produit Intérieur Brut (PIB) du Bénin, les facteurs porteurs de la croissance économique étant négativement affectés. En effet, selon les estimations de la Direction Générale des Affaires Économiques (2019), en 2020, le PIB sera porté à 42,4% par le secteur tertiaire, à 24,1% par le secteur secondaire et le secteur primaire y contribue à 20,52%. Or, les sous-secteurs les plus touchés par la crise sont ceux du secteur tertiaire suivi du secteur secondaire. En ce qui concerne le secteur tertiaire, il s'agit des sous-secteurs du commerce, de la restauration, de l'hôtellerie, des transports, des postes et télécommunications, des Banques et autres institutions financières, de l'immobilier, de l'éducation, de la santé et des services. Quant au secteur secondaire, il s'agit des sous-secteurs de l'industrie et de l'agro-alimentaire. En effet, la fermeture des frontières de presque tous les pays notamment des États voisins du Bénin, la mise en place du cordon sanitaire, les mesures d'interdiction et de restriction relatives au transport de personnes, la fermeture des bars, discothèques et autres lieux de réjouissance, les mesures de distanciation sont autant de mesures qui affectent négativement la libre circulation des personnes et des biens, le commerce extérieur et le commerce national, les chaînes de valeur. Selon la synthèse conjoncturelle du mois de mars 2020, l'Indice du Chiffre d'Affaires (ICA) des entreprises s'est replié de 1,8% par rapport au mois précédent (tableau 3). Cette baisse est portée par les branches « transports, activités des auxiliaires de transport et communications (-15,0%) », « Banques (-38,6%) », « hôtels et restaurants (-24,0%) » et « activités de fabrication (-10,4%) ». Il y a un an, l'indicateur indique également une baisse de 4,3%. Selon la même source, les chefs d'entreprise ont exprimé une opinion défavorable sur l'activité économique au cours du mois de mars 2020. L'indicateur synthétique des soldes d'opinion<sup>1</sup> est ressorti négatif (-0,02), en relation avec la tendance affichée par les chiffres d'affaires.

**Tableau 3** : Évolution de l'indice du chiffre d'affaires (ICA)

Branches d'activités	Indice du mois de			Variation depuis	
	Mars-19	Fevr-20	Mars-20	1 mois (%)	12 mois (%)
Secteur primaire					
<b>Agriculture, pêche et élevage</b>	94,0	88,9	104,6	17,8	11,3
Secteur secondaire					
<b>Activités extractives</b>	158,9	156,2	160,8	3,0	1,2
<b>Activités de fabrication</b>	104,9	113,6	101,8	-10,4	-3,0

<sup>1</sup> Un solde d'opinion positif indique une perception favorable et un solde négatif indique une perception défavorable.

Production et distribution d'électricité	161,5	82,2	110,4	34,3	-31,6
Construction (BTP)	120,9	87,8	205,3	133,7	69,8
Secteur tertiaire					
Commerce, réparation de véhicules automobiles et d'articles domestiques	99,1	98,9	102,5	3,7	3,4
Transports, activités des auxiliaires de transport et communications	69,2	99,6	84,6	-15,0	22,3
Banques	228,4	187,7	115,3	-38,6	-49,5
Assurances	238,8	137,5	185,6	35,0	-22,3
Hôtels et restaurants	97,9	119,4	90,7	-24,0	-7,3
Immobilier, locations et services aux entreprises	172,2	94,8	120,8	27,4	-29,8
Activités de santé et d'action sociale	102,2	88,2	90,7	2,8	-11,2
Activités à caractère collectif ou personnel	100,1	91,5	87,9	-4,0	-12,2
Indice global	<b>108,6</b>	<b>105,8</b>	<b>103,9</b>	<b>-1,8</b>	<b>-4,3</b>

Source : DPC/DGAE, avril 2020

En ce qui concerne les facteurs de soutien de la demande, aussi bien la consommation (privée, publique) que les investissements (publics, privés) et les exportations sont négativement affectés par la crise. Dans les secteurs touchés par la crise, on note une baisse de la consommation des ménages due à la perte totale ou partielle de revenus, la réduction du chiffre d'affaires (des bénéfiques) des entreprises encore en activité due à une réduction significative de la clientèle, l'annulation de commandes ou le report de contrats et la difficulté d'importer/exporter. Cette situation impacte ainsi négativement l'investissement privé. Les mesures rappelées plus haut affectent également négativement aussi bien la consommation que l'investissement public. Notons que la commande publique (consommation, investissement) est en majorité exécutée par le privé, déjà fragilisé par la crise. Les mesures d'obligation de port de masques, de gants, d'hygiène et de sécurité (dispositifs de lavage des mains, usage de gels hydro alcoolique, etc) ont favorisé le développement de la production locale de ces produits, toute chose pouvant contribuer à soutenir la demande privée dans ces secteurs.

L'impact sur l'emploi se traduit par des pertes totales ou partielles dû à l'arrêt ou au ralentissement de l'activité économique des entreprises notamment dans les secteurs du commerce, de la restauration, de l'hôtellerie, des transports, de l'éducation, de l'industrie et de l'agro-alimentaire. Selon la synthèse conjoncturelle du mois de mars (DGAE, 2020), l'indice global de l'emploi dans les grandes entreprises a affiché une baisse de 0,5% par rapport au mois de février 2020 (tableau 4). Cette régression est notamment portée par les branches « activités de fabrication (-5,1%) », « hôtels et restaurants (-5,5%) », « transports, activités des auxiliaires de transport et communications (-1,9%) » et « activités à caractère collectif ou personnel (-15,0%) ». En glissement annuel, l'indice a également enregistré une baisse de 8,5% (DGAE, 2020). Le prolongement des congés scolaire des écoliers, élèves et étudiants pourraient accroître les dépenses de consommation d'électricité et d'eau des ménages déjà fragilisés par la perte totale ou partielle de leurs revenus, les rendant ainsi plus vulnérables. Les mesures d'obligation de port de masques, de gants, d'hygiène et de sécurité (dispositifs de lavage des mains, usage de gels hydro alcoolique, etc) ont favorisé le développement de la production locale de ces produits, toute chose pouvant contribuer à soutenir la demande privée dans ces secteurs et à générer de nouveaux emplois.

**Tableau 4** : Évolution de l'indice de l'emploi.

Branches d'activités	Indice du mois de			Variation depuis	
	Mars-19	Fevr-20	Mars-20	1 mois (%)	12 mois (%)
Secteur primaire					
Agriculture, pêche et élevage	80,9	93,6	78,0	-16,6	-3,6
Secteur secondaire					
Activités extractives	117,3	79,2	80,5	1,6	-31,4
Activités de fabrication	136,6	108,9	103,3	-5,1	-24,3
Production et distribution d'électricité	104,5	81,4	89,8	10,3	-14,0
Construction (BTP)	136,0	127,8	127,6	-0,1	-6,2
Secteur tertiaire					
Commerce, réparation de véhicules automobiles et d'articles domestiques	98,6	100,8	101,3	0,6	2,7
Transports, activités des auxiliaires de transport et communications	98,8	98,4	96,5	-1,9	-2,3
Banques	96,4	97,6	97,3	-0,3	0,9
Assurances	107,0	101,3	99,0	-2,2	-7,5
Hôtels et restaurants	84,5	110,4	104,4	-5,5	23,4
Immobilier, locations et services aux entreprises	105,3	97,3	104,7	7,6	-0,6
Activités de santé et d'action sociale	98,8	94,6	94,7	0,2	-4,2
Activités à caractère collectif ou personnel	220,9	121,8	103,4	-15,0	-53,2
Indice global	<b>111,0</b>	<b>102,1</b>	<b>101,5</b>	<b>-0,5</b>	<b>-8,5</b>

Source : DPC/DGAE, avril 2020

L'impact sur les finances publiques pourrait se manifester par une contraction des recettes et des dépenses (investissement et fonctionnement) de l'État. Les recettes de l'État sont mobilisées par trois régies à savoir la Douane, les Impôts et le Trésor. Ces recettes présentent en général une tendance à la hausse impulsée par la Douane et les Impôts (DGAE, 2016). Si les recettes du Trésor ne présentent pas de saisonnalité, celles de la Douane et des Impôts sont en revanche saisonniers de type multiplicatif (DGAE, 2016). L'analyse de la saisonnalité montre qu'au second semestre, les recettes douanières et celles des impôts sont au-dessus de la moyenne annuelle du fait des festivités de fin d'année (DGAE, 2016). En revanche, la mobilisation des recettes est en dessous de la moyenne annuelle au cours de la première moitié de l'année (DGAE, 2016). Cette tendance baissière est due notamment à l'existence des stocks de l'année précédente (52,3%), au ralentissement de la demande au lendemain de fêtes (47%), à la baisse de la demande du fait des vacances scolaires (33,3%) et au retard dans la livraison des commandes de marchandises (29,4%) (DGAE, 2016). Les exportations et importations étant déjà affectées par la crise, ainsi que les revenus des ménages et des entreprises, il est clair que la mobilisation des recettes par la Douane et les impôts au cours du premier semestre de l'année en est déjà affecté négativement. Cependant, l'impact serait moins important qu'au second semestre étant donné que les recettes provenant de ces deux régies sont de manière saisonnière plus élevée au second semestre. Lorsque les recettes de l'État sont en baisse, il est conséquent que les dépenses soient également en baisse au nom de l'équilibre comptable à moins d'un recours aux services de la dette. Il apparaît donc indispensable que l'État prenne les dispositions pour qu'au second semestre, la mobilisation des recettes soit moins impactée.

Des mesures méritent d'être prise en vue d'atténuer les impacts sanitaires et économiques de la pandémie du Covid-19 sur les ménages, les entreprises et l'économie dans sa globalité. Pour preuve, selon le cabinet T-Ventures, 72% des entreprises enquêtées, tous secteurs confondus, affirment avoir besoin d'une forme d'assistance afin de survivre.

Au regard de tout ce qui précède, nous proposons les mesures ci-après :

#### *Mesures sanitaires à court terme*

- Favoriser le développement du télétravail dans toutes les administrations, publiques comme privées afin de limiter les contacts entre les personnes tout en améliorant la performance des entreprises.
- Renforcer le contrôle de la circulation des personnes au niveau de toutes les frontières pour le respect des mesures de restriction et d'interdiction afin de limiter la propagation de la maladie.
- Mettre effectivement à la disposition des pharmacies, supermarchés et autres structures, des stocks de masques de protection, de gants, de gels hydro alcooliques et de produits pharmaceutiques (chloroquine, etc) dont les prix seront encadrés pour rester accessibles à l'ensemble des concitoyens.
- Mettre à la disposition des ménages ayant subi la perte totale ou partielle de leurs revenus (emploi), des stocks de masques de protection, de gants, de gels hydroalcooliques et autres équipements de protection indispensables.
- Mettre systématiquement en quarantaine toutes les personnes venant au Bénin par les autres voies autres que aériennes (maritime, terrestre, etc).
- Former, sensibiliser, équiper et organiser le dépistage systématique du personnel sanitaire, du personnel des hôtels identifiés pour servir de lieu de quarantaine, des Forces de Défense et de Sécurité, et du personnel pénitentiaire très exposés aux risques de contamination et de propagation.
- Organiser la gestion des déchets de masques, de gants et autres équipements de protection contre le Covid-19, qui une fois utilisés, constituent des vecteurs de propagation de la maladie s'ils ne sont pas gérés de manière appropriée.

#### *Mesures sanitaires à moyen et long terme*

- Investir dans les infrastructures et équipements de protection de haut niveau au profit notamment du personnel soignant.
- Construire des centres spécialisés d'isolement/confinement/quarantaine dans tous les départements car l'isolement/le confinement ou la quarantaine dans les résidences, dans les centres de santé, les hôtels ou des lieux qui n'y sont pas dédiés présentent également beaucoup de risques.
- Doter les aéroports, les frontières d'équipements de détection des signes cliniques et rendre systématiques les contrôles à ces points d'entrée.
- Pérenniser les dispositifs d'hygiène et d'assainissement comme les systèmes de lavage systématique des mains à l'eau savonneuse dans les administrations



- (publiques comme privées), les écoles, les universités, les centres de recherche, les laboratoires, les lieux de culte, les centres commerciaux, tous lieux susceptibles d'accueillir du monde.
- Éduquer, sensibiliser toute la population en particulier les enfants, pour l'adoption des gestes barrières comme le lavage systématique des mains à l'eau et au savon de manière permanente.

#### *Mesures économiques à court terme*

##### *Au profit des ménages*

- Donner une allocation forfaitaire aux ménages dont au moins un membre a subi la perte totale ou partielle de ses revenus (perte d'emploi) à cause de la crise. Cette allocation leur permettra de faire face aux dépenses de consommation comme l'alimentation, le loyer, l'eau et l'électricité, la santé, etc. Il s'agit notamment des acteurs des secteurs du commerce, de la restauration, de l'hôtellerie, des transports, de l'éducation, de l'industrie et de l'agro-alimentaire.
- Négocier avec les Banques et assimilées des différés de paiement au profit des ménages les plus exposés par la crise et ayant contracté des crédits, pour une durée de 3 mois renouvelable une fois sans charge d'intérêt, ni frais, ni pénalités de retard.
- Faciliter l'accès des ménages à des crédits auprès des Banques et assimilées, à des taux préférentiels, par exemple par des mesures de bonification du Gouvernement.

##### *Au profit des entreprises*

- Reporter pour une durée minimale de trois mois renouvelables, le paiement des impôts, taxes et charges diverses au profit des entreprises les plus touchées par la crise.
- Octroyer une subvention d'exploitation aux entreprises les plus touchées et qui sont à jour dans leurs déclarations au 31 décembre 2019.
- Négocier avec les Banques et assimilées des différés de paiement au profit des entreprises affectées par la crise et ayant contracté des crédits, pour une durée de 3 mois renouvelable une fois sans charge d'intérêt, ni frais, ni pénalités de retard.
- Faciliter l'accès des entreprises à des crédits auprès des Banques et assimilées à des taux préférentiels, par exemple par des mesures de bonification du Gouvernement.
- Développer les moyens de paiement électroniques qui sont encore très peu utilisés par les ménages et les entreprises. Selon les résultats de l'enquête menée par le cabinet T-Ventures, 48% des entreprises ne font pas un usage plus accru des services financiers digitaux principalement parce qu'ils estiment que ces services ne sont pas pratiques (55%), qu'ils ne disposent pas de portemonnaie électronique (17%) ou que ces services ne sont pas fonctionnels pour la plupart du temps (13%).

#### *Mesures économiques à moyen et long terme*

- Prendre des mesures pour atteindre les objectifs de mobilisation des recettes publiques notamment au second semestre de l'année 2020 en vue de maintenir le rythme des investissements et de la consommation publics.
- Développer les pôles régionaux de développement et encourager la production locale.
- Renforcer la fibre optique afin d'améliorer la connectivité au regard d'un accroissement de l'usage de l'internet, pour favoriser le télétravail et l'utilisation des services financiers digitaux.
- Mobiliser des ressources financières (dons notamment) auprès des partenaires techniques et financiers, et des particuliers en vue de faire face aux mesures socioéconomiques à mettre en œuvre dans le cadre de la gestion de la crise.

L'ensemble de ces mesures permettra de stimuler la demande par le biais de la consommation, des investissements et des exportations et de soutenir les facteurs porteurs de croissance économique.

*\*\*RESPECTONS LES MESURES DU GOUVERNEMENT\*\**